

AVIS PUBLIC

Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Barnston-Ouest

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Barnston-Ouest, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2022-2023-2024**, a été déposé à mon bureau le **8 septembre 2021**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouvertures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

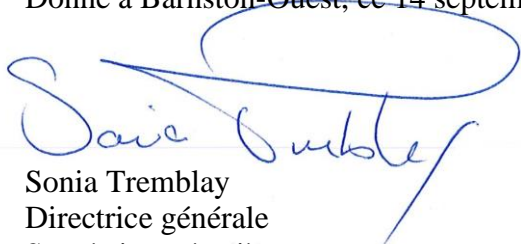
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai **2022** (au plus tard le 30 avril **2022**) ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook, (Québec) J1A 2R3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro **2-125** de la **MRC de Coaticook** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Barnston-Ouest, ce 14 septembre 2021.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière